



Service Urbanisme et Foncier
JMP/JB – convention n°25

M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_171-DE

1/4

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR RESEAUX SECS ET HUMIDES
DANS LES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION G N°3373-3378
AU PROFIT DES PARCELLES SECTION G N°1270-1285-2656-2657 ET SECTION G N°1062-1063**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La SAS Chez La Tante, représentée par Monsieur Jérémy OININO,
Dont le siège social se situe au 49 Rue de Ponthieu – 75008 PARIS,
Immatriculée au RCS le 12 février 2021 sous le numéro SIRET 894 073 576 00023,
Déclarant être propriétaire des parcelles cadastrées sous les n°1062-1063-1066 de la section G au lieudit « En Arbois », et avoir tous pouvoirs pour signer la présente convention, et s'engageant tant pour elle-même que pour toutes personnes ou sociétés à qui elle céderait ses droits ou qui pourrait se substituer mais sous la réserve expresse des engagements pris,
ET

La SAS VALLEE VALE, représentée par Madame Lorène MARTEL DE MASSIGNAC,
Dont le siège social se situe – 6 Place des Etats-Unis – 75116 PARIS,
Immatriculée au RCS le 07 février 2018 sous le numéro SIRET 835 250 721 00015,
Déclarant être propriétaire de la parcelle cadastrée sous le n°1270-1285-2656-2657 de la section G au lieudit « Mont d'Arbois », et avoir tous pouvoirs pour signer la présente convention, et s'engageant tant pour elle-même que pour toutes personnes ou sociétés à qui elle céderait ses droits ou qui pourrait se substituer mais sous la réserve expresse des engagements pris,

Ci-après dénommées « les bénéficiaires »,

D'une part,

ET

La Commune de Saint-Gervais les Bains (Haute-Savoie) représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marc PEILLEX, habilité par délégation du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020, notamment l'article L 2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),
Déclarant être propriétaire des parcelles cadastrées section G n°3373-3378, domaine privé de la Commune, ou avoir tous pouvoirs pour signer les présentes,
Ci-après dénommée « la Commune »,

D'autre part,

Lesquels, préalablement à la présente convention, ont exposé ce qui suit :

EXPOSE :

Il est rappelé qu'en 2023, la SAS Chez la Tante a obtenu un permis de construire pour la réhabilitation avec extension de l'hôtel restaurant « Chez la Tante » sis sur les parcelles cadastrées section G n°1062-1063-1066 « En Arbois », et la SAS Vallée Vale a obtenu un permis de construire pour la réhabilitation avec extension de l'hôtel restaurant « L'Igloo » sis sur les parcelles cadastrées section G n°1270-1285-2656-2657 au « Mont



d'Arbois ». Dans le cadre de l'instruction de ces deux dossiers, il a été demandé aux promoteurs de raccorder leurs propriétés bâties au réseau public d'eau potable, et régulariser par la même occasion le raccordement au réseau d'eaux usées. Après concertation, ces deux promoteurs ont proposé de réaliser une conduite commune d'eau potable et de réseaux secs depuis le réservoir de Chateluy jusqu'à l'aval du téléski des Bosses, puis une antenne privée alimentant leur établissement respectif. La SAS Vallée Vale avait également sollicité le passage d'un réseau d'eaux pluviales pour relier l'établissement « L'Igloo » à l'exutoire réalisé en aval. Par convention signée le 20 juillet 2023, la Commune a autorisé les autorisations de passage de ces différents réseaux permettant le raccordement des établissements.

Suite à l'apparition d'un glissement de terrain affectant le versant boisé à l'aval de l'établissement « L'Igloo », la SAS Vallée Vale est contrainte de modifier le cheminement du tronçon final des réseaux (correspondant à l'antenne privée dénommée « tronçon 2 » dans la convention initiale).

Par ailleurs, il a été constaté une erreur dans le montant total de l'indemnité due par la SAS Chez la Tante.

Le présent avenant a donc pour objectif de modifier le linéaire des réseaux projetés du tronçon 2 alimentant l'hôtel restaurant « L'Igloo » et le montant des indemnités.

L'exposé de la convention initiale du 20 juillet 2023 est annulé et remplacé par le texte ci-après

« La Commune autorise les bénéficiaires à réaliser à leur charge les travaux suivants dans les parcelles cadastrées section G n°3373-3378 :

- *tronçon 1 correspondant à la conduite commune sur la parcelle n°3373 :*
 - o *1 réseau d'adduction d'eau potable en PEHD de 63 mm sur une longueur d'environ 925 mètres linéaires*
 - o *2 fourreaux courant faible en PEHD de 50 mm sur une longueur d'environ 925 mètres linéaires*
 - o *2 fourreaux TPC en PEHD de 50 mm sur une longueur d'environ 925 mètres linéaires*
 - o *3 regards sur le réseau d'eau potable*
 - o *4 chambres L2C*
- *tronçon 2 correspondant à l'antenne privée alimentant l'établissement « L'Igloo » sur les parcelles :*
 - o *n°3373 :*
 - *1 réseau d'adduction d'eau potable en PEHD de 63 mm sur une longueur d'environ 622 mètres linéaires*
 - *1 fourreau courant faible en PEHD de 50 mm sur une longueur d'environ 622 mètres linéaires*
 - *1 fourreau TPC en PEHD de 50 mm sur une longueur d'environ 622 mètres linéaires*
 - *1 regard sur le réseau d'eau potable*
 - *1 réseau d'eaux pluviales en PVC de 200 mm sur une longueur d'environ 430 mètres linéaires*
 - *8 regards sur le réseau d'eaux pluviales*
 - *1 réseau d'eaux usées en PVC de 160 mm sur une longueur d'environ 270 mètres linéaires*
 - *5 regards sur le réseau d'eaux usées*
 - *5 chambres L2C*



Service Urbanisme et Foncier
JMP/JB – convention n°25

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

3/4

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_171-DE



- o n°3378 :
 - 1 réseau d'eaux usées en PVC de 160 mm sur une longueur d'environ 15 mètres linéaires
 - 1 regard sur le réseau d'eaux usées
- tronçon 3 correspondant à l'antenne privée alimentant l'établissement « Chez la Tante » sur les parcelles n°3373-3378 :
 - o n°3373 :
 - 1 réseau d'adduction d'eau potable en PEHD de 63 mm sur une longueur d'environ 640 mètres linéaires
 - 1 fourreau courant faible en PEHD de 50 mm sur une longueur d'environ 640 mètres linéaires
 - 1 fourreau TPC en PEHD de 50 mm sur une longueur d'environ 640 mètres linéaires
 - 2 chambres L2C
 - o n°3378 :
 - 1 réseau d'adduction d'eau potable en PEHD de 63 mm sur une longueur d'environ 370 mètres linéaires
 - 1 fourreau courant faible en PEHD de 50 mm sur une longueur d'environ 370 mètres linéaires
 - 1 fourreau TPC en PEHD de 50 mm sur une longueur d'environ 370 mètres linéaires
 - 2 chambres L2C
 - 1 réseau d'eaux usées en PVC de 160 mm sur une longueur d'environ 65 mètres linéaires.

La Commune autorise également les bénéficiaires à réaliser à leur charge les travaux nécessaires au redimensionnement du réseau d'eau potable depuis le Bettex jusqu'au réservoir de Chateluy pour intégrer les consommations nécessaires à leurs établissements respectifs. »

ARTICLE 1 :

L'article 7 de la convention initiale signée le 20 juillet 2023 est annulé et remplacé par le texte ci-après :

« Cette autorisation est consentie moyennant une indemnité unique de deux euros le mètres linéaires (2€/ml), soit :

- 1 850,00 euros pour le tronçon 1 correspondant à la tranchée commune aux bénéficiaires
- 2 674,00 euros pour le tronçon 2 correspondant à l'alimentation de l'établissement « L'Igloo »
- 2 150,00 euros pour le tronçon 3 correspondant à l'alimentation de l'établissement « Chez la Tante ».

Ainsi, si le tronçon 1 est réglé par moitié entre les bénéficiaires, la SAS Vallée Vale sera redevable d'une indemnité globale de 3 599,00 euros et la SAS Chez la Tante sera redevable d'une indemnité globale de 3 075,00 euros. »

ARTICLE 2 :

La présente convention est consentie sous la condition suspensive suivante : délibération du Conseil Municipal autorisant lesdits passages dans les conditions fixées ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Les autres articles de la convention initiale signée le 20 juillet 2023 restent inchangés.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Service Urbanisme et Foncier
JMP/JB – convention n°25

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le 
ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_171-DE

4/4

Fait le _____ et passé en quatre exemplaires à Saint-Gervais-les-Bains et qui, de convention expresse, sera remis à chaque partie.

Signature du bénéficiaire,
Le représentant de la SAS Chez La Tante,

Signature de la Commune,
Le Maire,

Jérémy OININO.

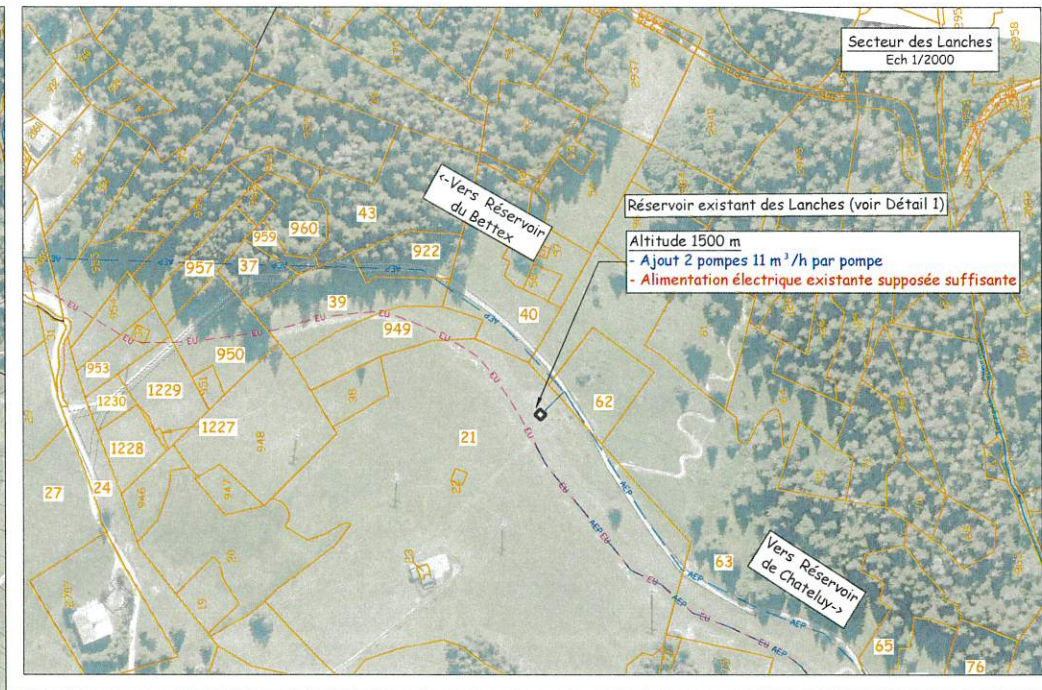
Jean-Marc PEILLEX.

Signature du bénéficiaire,
La représentante de la SAS Vallée Vale,

Lorène MARTEL DE MASSIGNAC.

P.J : orthophotoplan échelle 1/2000^{ème} situant les réseaux projetés

NB : veuillez parapher chaque page et dater et signer la dernière page, ainsi que la pièce jointe



REFUGE DE L'IGLOO SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

MAÎTRE D'OUVRAGE
VALLE VALE SAS
6 Place des Eclats-Les 751 16 PARIS

AMO
THE CORTEX PROJECT
111 Avenue Victor Hugo 75184 PARIS CEDEX 16
Tél : 06 56 45 11 22 - am@thecortexproject.com

ARCHITECTE
W&A
WILMOTTE & ASSOCIÉS ARCHITECTES
53 rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 PARIS
Tél : 01 53 52 22 22 - w@wila.com

BUREAUX D'ETUDES

- BET VRD
ABEST
17 rue de la Chapelle 75009 PARIS
Tél : 06 56 58 58 51 - v@abest.fr
- BET FLUIDES-ECONOMISTE-ENVIRONNEMENT
NERCO
100 Chemin de la Chapelle 75009 PARIS
Tél : 06 56 58 58 51 - n@nerco.fr
- BET STRUCTURE
PLANTIER
100 Chemin de la Chapelle 75009 PARIS
Tél : 06 56 58 58 51 - p@plantier.fr
- ARCHITECTE PAYSAGISTE
LES ARCHITECTES DU PAYSAGE
17 rue de la Chapelle 75009 PARIS
Tél : 06 56 58 58 51 - l@lesarchitectesdupaysage.com
- BET ASCENSEUR
CC1
100 Chemin de la Chapelle 75009 PARIS
Tél : 06 56 58 58 51 - c@cc1.fr
- BET CUISINE
CONCEPTION & CUISINE
100 Chemin de la Chapelle 75009 PARIS
Tél : 06 56 58 58 51 - c@conception-cuisine.com
- BET ACOUSTIQUE
IN SITU
100 Chemin de la Chapelle 75009 PARIS
Tél : 06 56 58 58 51 - i@in-situ.com

BUREAU DE CONTRÔLE
SOCOTEC - POLE CONSTRUCTION & IMMOBILIER ALPES
24C-24B-1 rue Cabanis 74000 CHAMNIOD
Tél : 04 50 52 51 34 - s@socotec.com

EMETTEUR
ABEST Ingénierie

PLAN DE CONVENTION RESEAUX
Echelle : 1/2000

PROJET	EMETTEUR	PHASE	LOT	TYPE	NIVEAU	ZONE	NUMERO	INDICE
IGL	ABE	DCE	VRD	PLN	TN	TZ	117	A

- TRONCON 1**
- Parcelle OG 21 :
Regard AEP déporté : 12m²
- Parcelle OG 2932 :
Equipement du réservoir existant
- Parcelle OG 2933 :
68 ml de réseau AEP+Communication
1 chambre L2C
- Parcelle OG 3373 :
925 ml de réseau AEP+Communication
3 regards AEP
4 chambres L2C
TRONCON 2
- Parcelle OG 3373 :
622 ml de réseau AEP+Communication
1 regard AEP
430 ml de réseau EP
8 regards EP
270 ml de réseau EU
5 regards EU
5 chambres L2C
- Parcelle OG 3378
15 ml de réseau EU
1 regard EU

- TRONCON 3**
- Parcelle OG 3373 :
640 ml de réseau AEP+Communication
2 chambres L2C
- Parcelle OG 3378 :
370 ml de réseau AEP+Communication
2 chambres L2C

- LEGENDE**
- Limite de parcelle
- Réseau existant**
- EU Réseau eau usée
 - AEP Réseau eau potable
- Réseau projet**
- AEP Réseau eau potable
 - EP Réseau eau pluviale
 - EU Réseau eau usée

